

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mai 2021

Rapport au Parlement flamand

Prévenir le décrochage scolaire : accompagnement des élèves dans l'enseignement secondaire professionnel

Avec une moyenne de 6,2 % de jeunes en décrochage scolaire en 2019, la Flandre affiche un meilleur résultat que la moyenne internationale (10,3 %), mais les objectifs du Pacte 2020 flamand n'ont pas encore été atteints. En outre, le pourcentage de décrochage scolaire dans les écoles de l'enseignement secondaire professionnel est beaucoup plus élevé. Les problèmes de bien-être rencontrés par leurs élèves sont importants. Les écoles consentent des efforts considérables pour accompagner les élèves, mais il est encore nécessaire d'améliorer l'encadrement de base et de renforcer le lien avec les élèves. Les autorités flamandes pourraient encourager encore davantage les écoles à cet égard. La charge de travail des centres d'encadrement des élèves (Centra voor leerlingenbegeleiding - CLB) a augmenté ces dernières années, contribuant au mécontentement des écoles.

Introduction

Les élèves qui quittent prématurément l'enseignement secondaire ont moins de chances de réussite sur le marché de l'emploi. Les pouvoirs publics flamands s'efforcent dès lors de réduire le nombre de décrochages scolaires. Ils ont ainsi fixé des objectifs et élaboré un plan d'action. La Cour des comptes a analysé les résultats de la politique flamande de lutte contre le décrochage scolaire et examiné l'encadrement des élèves dans l'enseignement secondaire professionnel à temps plein et à temps partiel. À cet effet, elle s'est rendue dans une cinquantaine d'écoles et dans dix CLB.

Cadre politique

D'après l'indicateur EFT (Enquête sur les forces de travail) européen, la Flandre comptait en 2019 6,2 % d'élèves en décrochage scolaire. Bien que ce chiffre soit bon en comparaison de la moyenne internationale (10,3 %), il ne permet pas d'atteindre l'objectif européen (5,2 %) ni l'objectif fixé par les autorités flamandes dans le Pacte 2020 (4,3 %). Les différences sont très marquées entre les formes d'enseignement, ce que ne souligne pas l'indicateur EFT, contrairement à l'indicateur « décrochage scolaire » du département de l'enseignement. D'après ce dernier indicateur, 12,1 % des élèves flamands étaient en décrochage scolaire au cours de l'année scolaire 2018-2019. L'enseignement secondaire professionnel à temps plein (17,8 %) et surtout à temps partiel (59,4 %), avec ses centres d'enseignement à temps partiel (*centra voor deeltijds onderwijs* – CDO), présentent un taux sensiblement plus élevé de décrochage scolaire. Le plan d'action *Samen tegen schooluitval*, lancé par les autorités flamandes en 2016 et contenant de nombreuses actions en matière d'accompagnement des élèves, n'a pas suffisamment permis de réaliser les objectifs et n'a pas encore été évalué. Si la note de vision *Vizier 2030* rappelle l'ambition de réduire le décrochage scolaire, elle ne préconise plus aucun objectif concret.

Accompagnement des élèves par les écoles de l'enseignement secondaire professionnel à temps plein et les CDO

L'accompagnement des élèves par les écoles existe depuis longtemps ; un décret les y contraint d'ailleurs depuis 2018. Toutes les écoles de l'enseignement secondaire professionnel à temps plein et les CDO disposent d'une équipe ayant pour mission d'accompagner les élèves et fournissent de nombreux efforts. L'enseignement secondaire professionnel à temps plein et celui à temps partiel abritent toutefois de nombreux élèves vulnérables et les problèmes de bien-être sont conséquents. Bien que certaines écoles éprouvent des difficultés à obtenir les informations nécessaires auprès des parents et des écoles précédentes, elles parviennent relativement aisément à se faire une idée de la situation de l'élève. L'accompagnement des élèves est mieux appréhendé dans l'enseignement secondaire professionnel à temps partiel que dans celui à temps plein. Les écoles sont d'avis qu'une partie des enseignants mêmes doit s'investir davantage dans l'encadrement de base. Elles estiment qu'un changement culturel est parfois encore nécessaire pour adopter une approche moins punitive. Les nombreux efforts consentis par les écoles pour augmenter l'implication des parents ne permettent pas toujours d'obtenir des résultats. La politique linguistique n'est pas encore suffisamment développée dans plusieurs écoles de l'enseignement secondaire professionnel à temps plein et CDO, alors que le plan d'action flamand met l'accent sur cet aspect. Contrairement à l'enseignement secondaire professionnel à temps partiel, où tous les élèves suivent un trajet individuel, les écoles de l'enseignement secondaire professionnel à temps plein ont beaucoup moins recours à des parcours d'apprentissage flexibles pour les élèves présentant des lacunes. Pourtant, les pouvoirs publics et les écoles considèrent qu'il s'agit d'un instrument important dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire.

Les élèves des écoles de l'enseignement secondaire professionnel à temps plein et des CDO combinent un apprentissage à l'école ou en centre avec des stages ou un apprentissage sur le lieu de travail. Globalement, les écoles de l'enseignement secondaire professionnel à temps plein et les CDO sont satisfaits des employeurs. Les points d'attention sont les attentes mutuelles et une offre de lieux de travail suffisante. Les centres consultés avaient déjà signalé un certain nombre de problèmes concernant les nouveaux trajets destinés aux élèves les plus vulnérables (phase d'élaboration et trajet flexible continu (*naadloos flexibel traject – Naft*)) : les trajets ont été mis en place de manière précipitée, l'offre de trajets est trop restreinte et parfois inappropriée, et l'accès à ces trajets peut prendre un certain temps.

L'absentéisme scolaire est un facteur prédictif important du décrochage scolaire. Dans l'enseignement secondaire professionnel à temps partiel, plus de la moitié des élèves sont absents de manière problématique pendant plus de 30 jours. Les écoles de l'enseignement secondaire professionnel à temps plein et les CDO interrogés fournissent des efforts pour lutter contre l'absentéisme scolaire, mais n'appliquent pas toujours les directives des autorités flamandes. Ils considèrent l'approche proactive (suivi cohérent des élèves absents) comme une priorité, mais contribuent parfois moins à un climat scolaire rassembleur et appliquent encore des règles punitives plutôt que préventives.

Accompagnement des élèves par les CLB

Les écoles de l'enseignement secondaire professionnel à temps plein et les CDO interrogés ne sont pas satisfaits des CLB. Selon les écoles, les trajets suivis avec les CLB progressent plus lentement qu'auparavant. Dans le même temps, plus de la moitié d'entre elles affirment apprécier les collaborateurs des CLB. Ces dernières années, la charge de travail des CLB a augmenté en raison du décret relatif à l'aide à la jeunesse

et du « décret M ». De ce fait notamment, les CLB se sont organisés différemment, de sorte que leur implication dans les écoles diminue selon ces dernières. Les CLB constatent que la complexité des demandes d'assistance et le nombre d'interventions y afférentes ont augmenté. Ils ont également souligné que certaines écoles ont des difficultés à assumer le rôle plus important qui leur est attribué par le décret relatif à l'accompagnement des élèves.

Réaction des ministres

Le ministre flamand de l'Enseignement a indiqué dans sa réaction qu'il est nécessaire de collaborer avec les départements du bien-être et de l'emploi, et a souligné l'importance du contexte local. Il a précisé qu'il tiendrait compte des recommandations stratégiques dans le cadre du développement ultérieur de sa politique. À la lecture du rapport, le ministre flamand du Bien-être a reconnu de nombreux problèmes qui confortent sa conviction selon laquelle une politique commune en matière d'enseignement et d'aide à la jeunesse pour les groupes cibles vulnérables est cruciale pour maintenir ces jeunes dans le système éducatif et envisager pour ceux-ci un avenir prometteur.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés, des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport *Prévenir le décrochage scolaire : accompagnement des élèves dans l'enseignement secondaire professionnel* est transmis au Parlement flamand. Ce rapport (en néerlandais) et le présent communiqué de presse sont disponibles sur le site internet de la Cour des comptes (www.courdescomptes.be).